

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1103

présenté par
M. Boudié

ARTICLE 4 BIS

I. - À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« mêmes ».

II. - En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« que celles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.